

L'écotaxe, morte et enterrée

Publication : mercredi 2 juillet 2014 13:22

L'Opinion, 23 juin 2014

Cette taxe relevant
du principe
« pollueur-payeur »
devait être
appliquée dès 2011
**L'écotaxe,
morte
et enterrée**

Zigzag fiscal

Responsable à l'automne de la fronde des Bonnets rouges, l'écotaxe ne verra jamais le jour : le gouvernement a décidé de la remplacer en janvier 2015 par un « péage de transit » pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, limité à 4.000 km de routes et qui rapportera beaucoup moins.

Irène Inchauspé

LE MERCREDI 18 JUIN, à l'Assemblée nationale, Ségolène Royal s'est querellée avec Thierry Mariani sur l'écotaxe. La ministre de l'Écologie et l'ex-ministre du Transport s'accusaient mutuellement d'amateurisme, de légèreté et de désinvolture. « Le gouvernement travaille dans le calme et la sérénité pour trouver une solution au problème que vous nous avez laissé », a lancé Ségolène Royal. Quatre jours plus tard, c'est le quotidien *Ouest France* qui révèle que l'écotaxe sera remplacée d'ici au 1^{er} janvier 2015 par un « péage de transit poids lourds » appliqué sur 4 000 km de routes au lieu des 15 000 initialement prévus. Information confirmée ensuite par Matignon, où c'est Loïc Rocard, fils de Michel et conseiller à l'énergie, au transport, à l'environnement et au logement auprès de Manuel Valls, qui gère le dossier. C'est aussi le 22 juin que le Premier ministre a annoncé, lors d'un déplacement politique à Trèbes (Aude), que l'État pourrait entrer au capital d'Ecomouv afin « d'assurer un meilleur contrôle ». En fait de calme et de sérénité, c'est plutôt raté : Ecomouv, société en charge de la collecte de la taxe, aurait appris ces nouvelles par la presse, comme beaucoup de députés Verts.

Le gouvernement a décidé aussi de s'asseoir sur deux rapports parlementaires, l'un de l'Assemblée nationale et l'autre du Sénat, qui avaient conclu à la validité du système Ecomouv. Il a négligé le fait que le Parlement avait voté à l'unanimité en 2009 la loi instaurant l'écotaxe. « Au total, c'est une très mauvaise nouvelle pour la démocratie, l'écologie et l'économie », estime Arnaud Gossement, avocat spécialiste de l'environnement. Ce sont les Bonnets rouges qui, à l'automne 2013, avaient fait reculer le gouvernement Ayrault. L'écotaxe devait en principe rapporter 1,15 milliard d'euros par an, dont 750 millions devaient être versés à l'agence qui finance les infrastructures de transport en France, l'AFITF, ces sommes servant à la construction de voies ferroviaires et fluviales. La part provenant de la circulation sur les routes départementales ou communales (150 millions d'euros) devait être reversée aux collectivités concernées. Enfin, 250 millions revenaient à Ecomouv pour la collecte de la taxe.

L'écotaxe, morte et enterrée

Publication : mercredi 2 juillet 2014 13:22
